



Bulletin régional d'information n°15-janvier-février 2017

Ce dernier numéro a pour objet de vous donner les principales informations syndicales de la région Normandie. Bonne lecture !

Sommaire :

- CHSCTREA du 24 novembre 2016

-Rencontre SRFD du 12 décembre 2016

-CREA du 5 janvier 2017

- Prochains rendez-vous

→ CHSCTREA du 24 novembre 2016

Ce CHSCTREA regroupait dans un lieu commun (l'EPL du Robillard) les CHSCTREA de l'ex-Basse-Normandie et de l'ex-Haute-Normandie qui continuent à exister officiellement mais qui siègent désormais en réunion conjointe. Le DRAAF (M. Jean Cézard) présidait le comité.

Le SNETAP-FSU a commencé par lire une déclaration (voir annexe)

Plusieurs points à l'ordre du jour :

- Mise en place, fonctionnement et orientation du comité.

Le comité étant en réunion conjointe, le quorum s'appréciera globalement et non par ex-région. De la même façon les OS accepte qu'il n'y ait qu'un seul secrétaire. En conséquence Anne LE QUERE est élue secrétaire du CHSCTREA NORMANDIE. Il est prévu que le comité se réunisse plusieurs fois par an, notamment en groupes de travail, autour de thématiques précises en lien avec la souffrance au travail. Deux groupes de travail sont à programmer sur les sujets suivants:

- la gestion des classes difficiles,
- les relations avec les équipes de direction

Commentaire du SNETAP-FSU:

*Le bon vieux CHS comme nous le connaissions depuis plusieurs années a vécu. Fini les longues réunions où toujours les mêmes thèmes très très généraux étaient traités et où les mêmes commentaires revenaient années après années. Bref, un profond sentiment d'inutilité nous habitait depuis longtemps. **Désormais, nous travaillerons sur des thèmes concrets que nous porterons devant l'administration de façon à obtenir des résultats***

visibles.

De la même façon concernant la cellule de veille et d'alerte, il a été décidé d'adjoindre à la cellule bas-normande qui existe depuis plusieurs années (rappelons qu'il n'y avait pas de cellule en Haute-Normandie) 4 binômes supplémentaires issus de l'ex-Haute-Normandie.

Commentaire du SNETAP-FSU:

Le SNETAP-FSU rappelle que la cellule de veille et d'alerte n'est pas comme l'a dit la CGT "un gadget". En Basse-Normandie, elle s'est réunie déjà par trois fois pour des cas difficiles qui à chaque fois ont pu trouver une solution. Il est clair qu'il faut étendre le périmètre de la cellule sur tout le territoire régional.

● **M. Cézard s'est engagé sur les points suivants:**

- saisie de la DGER afin d'obtenir davantage de moyens pour la prise en charge des **lecteurs/scripteurs** et la mise en place des **agents de prévention**.
- volonté de faciliter la **prévention** des risques psycho-sociaux (groupes de travail régionaux sur les thématiques liées à la gestion de classe difficile et aux problèmes de communication avec les directions)
- à porter plainte lui-même au commissariat en cas de harcèlement de la part d'apprenants à l'encontre d'enseignants à l'extérieur des établissements.
- à évoquer des cas particuliers s'il le faut c'est-à-dire si la nécessité de prendre de la distance avec le local se fait sentir, mais la règle doit rester au traitement de dossiers transversaux.

● **Réponses aux questions diverses:**

- le problème de l'avance des frais consécutive aux convocations aux examens. **En cas d'impossibilité d'avancer les frais pour se rendre aux examens, contacter les régions organisatrices qui accordent parfois des avances.**
- le problème de la conduite de véhicules de service lors de sorties scolaires: **l'agent qui accepte de conduire un véhicule et de transporter des élèves est couvert mais cela ne fait pas partie de ses obligations de service.**
- formation / accompagnement / titularisation des agents contractuels . **Danièle Levrard, déléguée régionale, est à disposition des agents contractuels (RAEP). Isabelle Gueguan est responsable des formations.**
- le statut des agents contractuels devenus CDI. Droits en cas de réduction du temps de travail: **Mme Layane travaille sur la convention entre le Ministère et Pôle Emploi pour établir le droit à une allocation chômage en cas de réduction du temps de travail d'au moins 30%. Sur ce dernier point voir notre rencontre avec le SRFD.**

→ **Rencontre SRFD du 12 décembre 2016**

Plusieurs cas personnels ont été évoqués à cette occasion. Le SNETAP voit avec inquiétude les licenciements (deux procédures en cours cette année) augmenter dans les CFA-CFPPA. Outre que nous nous interrogeons très fortement sur la pertinence des ces licenciements,

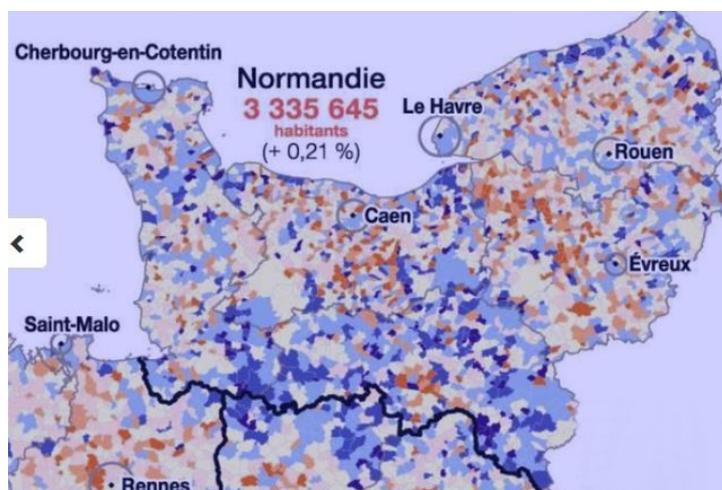
ces procédures sont encore très mal maîtrisées par les directeurs d'EPL (rappelons que le recrutement et le licenciement d'un agent contractuel est du ressort du directeur tandis que la création et la fermeture d'un poste est du ressort du CA de l'EPL) et la DRAAF. Au final il reste des agents en grande souffrance et seuls face à un cataclysme. Le SNETAP demande donc au SRFD de réfléchir à un dispositif d'encadrement des licenciements. Dans ces situations, la CCP régionale des contractuels a toute son importance. En effet, avant tout licenciement, il y a un entretien préalable avec l'agent, puis ensuite la CCP donne un avis positif ou négatif, quelque soit l'avis, un préavis de licenciement est envoyé ensuite ou pas à l'agent par lettre recommandée.

A noter que dans le privé les licenciements se multiplient aussi puisque qu'à la prochaine rentrée scolaire le lycée professionnel rural de Briouze (61) fermera ses portes faute



d'activité suffisante (environ 80 élèves aujourd'hui) mettant sur le carreau environ 15 enseignants contractuels.

Commentaire du SNETAP-FSU: l'enseignement agricole privé ne va pas si bien que cela. Il pâtit d'une démographie peu dynamique surtout dans l'ex-Basse-Normandie (voir carte où le bleu qui signifie une baisse de la population touche surtout les zones rurales) mais il bénéficie toujours d'un soutien sans faille des politiques locaux (voir ci-dessous !)



En direct

ALAIN LAMBERT,
président du Conseil
départemental.



« Les Maisons Familiales Rurales jouent un rôle majeur dans la formation de centaines de jeunes et adultes ormais chaque année. Elles sont aussi de véritables acteurs de l'animation du territoire à travers leurs actions et leur ouverture vers l'extérieur »

Deuxième point abordé le cas d'agents contractuels qui voit leur temps de travail diminuer sans que ceux-ci puissent prétendre à une aide compensatrice ASSEDIC (loi 2014). Le SRFD reconnaît que cela pose problème et nous a dit que la DGER s'était saisi du dossier étant que ce problème est national.

→ CREA du 4 janvier 2017

Après un premier boycott, la première date avait été fixé un vendredi matin à 9h. Il va sans dire que le SNETAP-FSU refusera de se déplacer quand il sera confronté à des jours et à des horaires qui ne sont pas compatibles avec le maintien d'une vie normale professionnelle et personnelle. A noter l'absence de tout élu régional et la découverte parmi eux d'une élue Front National ! A noter aussi la présence de Ludovic Genet nouveau directeur-adjoint. C'était le premier CREA Normandie

L'ordre du jour était le même que le CTREA de septembre et les mêmes choses ont été dites (voir le bulletin n°14).

Quelques points importants ont été soulignés dans ce CREA par le SNETAP-FSU:

- L'importance de la filière S dans l'EAP régional (3 classes à Chambray, Yvetot et le Robillard) aspect que le DRAAF a défendu mollement.
- L'échec de la réforme du bac pro en 3 ans au vu des résultats à l'examen (dans la région ils sont inférieurs à la moyenne nationale) et de la déperdition des élèves entre la seconde et la terminale.
- Le SNETAP-FSU a présenté également au CREA notre réseau vigilance privé ce que le représentant des MFR a très mal pris.
- Le SNETAP-FSU a aussi lu une déclaration pour l'ouverture d'un BTS GPN en formation initiale à Vire. Le vote du CREA a été réservé, de même que l'avis du DRAAF. Cette formation étant à enjeu particulier, elle doit encore passer par l'avis de la DGER.

Commentaire du SNETAP-FSU: le survol des demandes d'ouverture pour le public dénote clairement un manque d'ambition et un favoritisme pour le privé et surtout le réseau MFR.

→ Prochains RDV:

Lundi 23 janvier 2017 : conseil syndical régional BASSE-NORMANDIE au LPA de VIRE

Mardi 28 mars 2017 : congrès régional Haute et Basse-NORMANDIE au LEGTA de SEES

17-20 mai 2017 : congrès national du SNETAP à Laval

Annexes

Motion CHSCTREA 24/11/16 Normandie

SNETAP-FSU/Syac-CGT/FO

Les représentants du personnels souhaitent rappeler le contexte particulier de cette CHSCTREA. Hier, nous étions en grève pour protester contre les propositions de la DGER sur les modifications des obligations de service des enseignants.

En l'état, le projet risque d'amener à une dégradation des conditions de travail des enseignants. En effet, loin de reconnaître tout le «travail invisible» qui s'est accumulé au cours des années, cela conduira à une augmentation de la charge de travail sans contrepartie.

En tant qu'élus CHSCT nous constatons le lien entre la dégradation des conditions de travail et la recrudescence des RPS.

Nous demandons une juste reconnaissance du travail effectué au quotidien, c'est-à-dire que les négociations sur les obligations de service conduisent à une amélioration sensible des conditions de travail des agents.

Les personnels réunis en AG d'hier à Paris ont voté à une très forte majorité la rétention des notes des CCF (Contrôles en Cours de Formation) afin de mettre en évidence cette part significative du travail invisible des enseignants.

Déclaration SNETAP-FSU pour le CREA du 5 janvier

Les représentants SNETAP-FSU protestent contre les propositions de la DGER sur les modifications des obligations de service des enseignants.

En l'état, le projet risque d'amener à une dégradation des conditions de travail des enseignants. En effet, loin de reconnaître tout le «travail invisible» qui s'est accumulé au cours des années, cela conduira à une augmentation de la charge de travail sans contrepartie.

Nous constatons le lien entre la dégradation des conditions de travail et la recrudescence des RPS.

Nous demandons une juste reconnaissance du travail effectué au quotidien, c'est-à-dire que les négociations sur les obligations de service conduisent à une amélioration sensible des conditions de travail des agents.

Les personnels réunis en AG à Paris ont voté à une très forte majorité la rétention des notes des CCF (Contrôles en Cours de Formation) afin de mettre en évidence cette part significative du travail invisible des enseignants.

Déclaration SNETAP-FSU au CREA du 5 janvier pour l'ouverture en formation initiale d'un BTSa GPN au LPA de Vire

Le SNETAP-FSU se prononce en faveur de l'ouverture d'un BTSa Gestion et Protection de la Nature en formation continue au sein du lycée.

Le SNETAP-FSU estime que ce BTSa:

-conforte la filière professionnelle Gestion des Milieux et de la Faune Sauvage en permettant à nos élèves de bac professionnel, qui trouvent difficilement des places en BTS GPN, de continuer leur formation post-bac à Vire (rappelons que le bassin virois est déficitaire en formations de niveau III),

-recueille les avis positifs de la profession (ONF, ONCFS, Chambre d'agriculture, Fédération des chasseurs) ainsi que de l'inspection,

-bénéficie du savoir-faire d'une équipe pédagogique compétente proche de la profession,

-a le soutien des élus locaux et régionaux,

Par ailleurs le SNETAP-FSU précise que ce BTSa :

-permettra au lycée d'élargir son recrutement auprès de filières technologiques et générales (S et STAV) et redonnera ainsi de l'ambition à l'équipe pédagogique qui ne connaît que des filières professionnelles,

-correspond à une préoccupation éminemment actuelle qu'est la transition écologique puisqu'il sera orienté vers l'agro-écologie,
-s'inscrit pleinement dans son territoire par l'étude des milieux humides et des littoraux,
-obtient une bonne insertion professionnelle puisque seulement 10 % des étudiants obtenant ce diplôme sont demandeurs d'emploi à la fin de leur formation (étude réalisée en 2012 par le bureau des diplômés de l'enseignement technique)
-s'inscrit dans le droit fil de l'étude récente du conseil économique, social et environnemental (septembre 2016) indiquant que les emplois spécifiquement dédiés à la nature et à la biodiversité sont nombreux.
Enfin le SNETAP-FSU souhaite ce BTS car l'EPL a structurellement besoin d'un niveau supplémentaire pour asseoir son identité régionale.

Vos contacts en Normandie :

Secrétariat régional du SNETAP-FSU Basse-Normandie:

Secrétaire : Nicolas LE BORGNE (nicolas.le-borgne@educagri.fr)

Secrétaires adjoints:Yohann LEVRAY (yohann.levray@educagri.fr) et Thierry RAYNAL

Trésorier : Thierry RAYNAL (thierry.raynal@educagri.fr)

Thierry RAYNAL est également membre de la CAP des PCEA

Trésorière-adjointe : Marie BUNEL (marie.bunel@educagri.fr)

Secrétaire du CHSCTREA et responsable de la cellule de veille et d'alerte contre les risques psycho-sociaux : Anne LE QUERE (anne.le-quere@educagri.fr)

Secrétariat régional Haute-Normandie:

Secrétaire: Franck-Olivier PAUVERT (franck-olivier.pauvert@educagri.fr)

LPA Le Neubourg: Marie PAVY (marie.pavy@educagri.fr)

LEGTA de Chambray: Guillaume HUGLI (guillaume.hugli@educagri.fr)

EPLEFPA d'Evreux: Mylène LAGARDE (mylène.lagarde@educagri.fr)-réseau vigilance privée

Le Secrétariat Régional est chargé d'assurer une cohérence régionale dans la politique du SNETAP-FSU, il participe aux Instances Régionales et Nationales. Il réunit 2 à 3 fois par an un *Conseil Syndical Régional* destiné à dresser un bilan des problèmes rencontrés dans les établissements.

N'hésitez pas à nous contacter !

<http://www.snetap-fsu.fr/>

Dernière minute en provenance de Haute-Normandie: courrier adressé au SRFD en janvier 2017



Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

Fédération Syndicale Unitaire

Monsieur Ermel, Directeur du SRFD Normandie

Copie à la DGER

Copie au BN du Snetap-FSU

Rouen, le 13 Janvier 2017,

Objet : dysfonctionnements de rentrée non réglés.

Monsieur le Directeur,

Dès le mois de septembre 2016, notre organisation syndicale a fait le constat d'un certain nombre de dysfonctionnements dans les établissements agricoles publics. Notre synthèse nationale est parvenue en octobre 2016 à la DGER pour expertise. Après de multiples relances la DGER a répondu début décembre 2016 qu'il n'y avait pas de sujet ou qu'il s'agissait d'erreurs : « globalement, sauf cas très particuliers et marginaux, les horaires obligatoires sont assurés et les dédoublements réglementaires sont mis en oeuvre ».

Force est de constater que les exemples évoqués dès septembre ne sont toujours pas résolus :

1. Dédoublements réglementaires non respectés.

A Evreux, pour la deuxième année consécutive, l'effectif de la classe de 1ère GMNF arrêté sur les fiches de service est inférieur à l'effectif réel de rentrée 25 élèves ou 26 selon les matières (seuil de 24).

Plusieurs professeurs ont manifesté leur refus dès la rentrée de valider des fiches de service avec des effectifs erronés, car cela entraînait des dédoublements réglementaires dans certaines matières ... mais les fiches de services n'ont pas été modifiées alors que la date limite de retour est le 31/10/016.

A Yvetot, la classe de BTSACSE 1 est composée de 26 étudiants (seuil de 24), les dédoublements réglementaires ne sont pas respectés.

A Chambray, la classe de première S est composée de 34 élèves (seuil de 24), les dédoublements réglementaires ne sont pas respectés.

En plus des questions d'ordre pédagogique, se posent des problèmes de sécurité dans les laboratoires. Soit les équipes éducatives refusent le ou les élèves « en trop », soit ils dédoublent les groupes, mais les élèves n'ont pas le nombre d'heures auxquels ils ont droit. Cette situation n'est pas acceptable en l'état, ce n'est pas aux enseignants de prendre ces décisions. Au contraire, l'administration doit donner les moyens en DGH pour que les horaires obligatoires soient assurés et les dédoublements réglementaires mis en oeuvre.

2. Enseignements facultatifs non financés

Malgré nos interventions répétées, les enseignements facultatifs ne sont toujours pas financés dans les établissements de l'ex-Haute-Normandie. Ils restent insuffisants pour ceux de l'ex-Basse-Normandie (exemple au LEGTPA de la Baie du Mont Saint Michel). Or, vous le savez, ces enseignements, gage de qualité, sont des atouts essentiels pour l'attractivité et le recrutement de nos établissements.

3. Les dédoublements en LV au 21ème élève sont très souvent bafoués ou partiellement mis en oeuvre dans tous les établissements de la région. La NS de février 2007 sur l'enseignement des langues vivantes doit être appliquée.

4. Les dotations en AE sont notoirement insuffisantes dans certains établissements normands (demandes répétées de certains CA, différences importantes de dotation entre établissements). Les dotations qui n'ont pas été revues depuis plusieurs rentrées doivent faire l'objet d'une expertise régionale au plus vite. Plus que les dépenses en vidéosurveillance, la sécurité des élèves peut être assurée par la présence de plus de personnels de surveillance et vie scolaire.

En vous remerciant par avance, nous vous prions d'agréer nos salutations respectueuses.

Pour le bureau régional du SNETAP-FSU,
Franck-Olivier Pauvert,
Co-secrétaire régional Normandie.



Section régionale Normandie du Snetap-FSU
contact:franck-olivier.pauvert@educagri.fr

Réponse du SRFD

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
DE NORMANDIE

Service régional de la formation
et du développement

6, boulevard Général Vanier
CS 95181 - 14070 Caen Cedex 5

M. le Secrétaire Régional SNETAP/FSU
LEGTA d'Yvetot

Rte de Caudebec
BP 218

76196 YVETOT CEDEX
A L'ATTENTION DE M. Franck-Olivier PAUVERT

Dossier suivi par : Y. ERMEL

Tél : 02 31 24 99 33
Fax : 02 31 24 97 24

CAEN, le 30 janvier 2017



Monsieur le secrétaire régional,

Les moyens en DGH sont notifiés aux établissements en avril et peuvent faire l'objet d'un ajustement fin juillet dans la limite des moyens attribués à DRAAF pour la région. Ces moyens sont calculés en fonction des seuils de recrutement autorisés. Il n'existe pas de moyens pour des ajustements ultérieurs.

Quelques remarques par rapport aux questions que vous avez posées :

- Evreux :

Le seuil de recrutement fixé à l'établissement est de 24 en 1ère GMNF et les moyens accordés correspondent à ce seuil. Par ailleurs, les moyens de la terminale GMNF ont été attribués pour 32 élèves alors que la classe n'accueille que 26 élèves. Une gestion en bonne intelligence des moyens avec les équipes pédagogiques devrait permettre d'accorder des heures de dédoublement à la classe de 1ère.

- Yvetot : en BTS 1 ACSE

L'établissement est autorisé à accueillir et est financé en DGH pour 24 étudiants en BTSA ACSE 1 et 24 en ACSE 2. Les effectifs sont de 27 en 1ère mais seulement 17 en 2ème année. Au global 48 étudiants financés pour 44 présents.

- Chambray : 34 élèves pour seuil de 24 en 1ère S

L'établissement est autorisé à accueillir 24 élèves en 1ère S. La DRAAF n'a pas honoré la demande d'augmentation d'effectifs, le Bac S n'étant pas une priorité. Cependant, les financements en DGH de 2 classes ont été attribués pour 32 étudiants alors que les effectifs sont de 25 en 1ère année de BTSA APV-GDEA et 25 en terminale Bac STAV production. 306 heures ont donc été laissées à l'établissement dont le taux de remplissage est en effet de 87%. Le complément de besoins en DGH pour la 1ère S de 24 à 34 élèves est de 100%.

- Langues vivantes

Tous les établissements se voient attribuer les moyens réglementaires calculés par Sible pour les enseignements obligatoires y compris pour les langues. Ces besoins sont calculés par niveau. La plupart des établissements mettent en œuvre les cours de langue par classe et non par niveau pour des questions d'organisation des EDT.

- Financement d'option en DGH

La gestion de la DGH régionale est tendue depuis plusieurs années et ne permet que le financement des enseignements obligatoires. Les bons taux de remplissage sur l'ex Haute Normandie n'ont fait qu'accentuer la tension. Dans le cadre du dialogue de gestion 2017 ce sujet fait partie des priorités de la DRAAF.

- Assistants d'éducation

Cette situation a également été l'un des points jugés prioritaires lors du dialogue de gestion 2017. La DGER a reconnu cette insuffisance sur certains établissements et s'est engagée à « rebaser » notre dotation régionale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire régional, l'expression de mes sincères salutations.

P/Le Directeur régional
Le chef de service

Yannick ERMEL